

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN
ENVIRONNEMENT

DANS LE CADRE

DU

PROJET DE CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS
ADDITIONNELS DE CANTERM TERMINAUX
CANADIENS INC.

PAR



SOLIDARITÉ MERCIER-EST
TABLE DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE ET MULTI-
RÉSEAUX DU QUARTIER MERCIER-EST

7 MARS 2006

Qui sommes-nous?

Solidarité Mercier Est est la table de concertation intersectorielle et multi-réseaux du quartier Mercier-Est.

Elle est Issue de la fusion, en 2001, de *Mercier-Est Quartier en Santé* (MEQES) et de la *Table de concertation des organismes communautaires de Mercier-Est* (TCOCME).

Elle compte une quarantaine de membres¹, incluant des citoyens, des organismes communautaires, des paroisses, des institutions et des élus œuvrant dans Mercier-Est.

La mission de Solidarité Mercier-Est est de défendre et faire la promotion des intérêts de la communauté de Mercier-Est en développant chez sa population des habiletés à choisir et à modifier les conditions de vie environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix et ce, en concertation avec tous les acteurs concernés.

Que faisons-nous ?

Nos activités de concertation sont diversifiées et adaptées aux différents types d'acteurs du milieu et aux différentes problématiques vécues afin de les rendre les plus représentatives possibles.

Activités de formation

Consciente que le développement d'aptitudes et de connaissances liées au quartier et propices à la concertation contribue à l'éveil d'une conscience et d'un leadership collectif autour de problématiques communes, Solidarité Mercier-Est offre en partenariat avec le Centre Saint-Pierre des activités de formation gratuites.

C'est donc dans ce cadre que furent organisées 7 activités d'information, de formation et de mobilisation entre 2003 et 2005, qui furent offertes à 122 personnes, qu'ils soient intervenants d'organismes communautaires et

¹ Voir la liste des membres de Solidarité Mercier-Est 2005-2006 fournie en annexes

d'institutions du quartier, bénévoles et utilisateurs des groupes communautaires ou citoyens en général.

Cafés urbains

Toujours en partenariat avec le Centre St-Pierre, Solidarité Mercier-Est a offert des activités de conscientisation conviviales tenues dans des restaurants et cafés du quartier, permettant de rejoindre la base citoyenne tout en aidant les propriétaires de commerces dans leur promotion.

Ces rencontres permirent aux participants d'aborder collectivement l'aménagement du quartier, d'accroître le sentiment d'appartenance des gens à leur quartier et d'offrir des notions de base démontrant que l'environnement est déterminant dans le développement de l'individu, de sa qualité de vie et de celle de la communauté.

Ces 5 rencontres publiques incluant un débat dans le cadre des élections municipales 2005 furent offertes à 115 citoyens de tous les milieux par des animateurs experts dans différents domaines concernant l'environnement, la qualité de vie et le cadre bâti du quartier.

Concertations territoriales

Précédent la tenue du Forum 2005 « Agir pour mon quartier » Solidarité Mercier-Est a tenue des rassemblements de citoyens et d'acteurs cultivant un sentiment d'appartenance autour de territoires partageant des réalités communes délimités par les paroisses catholiques Saint-Justin, Saint-François d'Assise / Saint-bernard, Saint-Victor et Sainte-Claire / Sainte-Louise de Marillac.

Chacune des concertations territoriales rassemblèrent des dizaines d'intervenants d'organismes communautaires et d'institutions du quartier, de bénévoles et utilisateurs des groupes communautaires et de citoyens en général partageant un souci d'améliorer la qualité de vie de leur environnement immédiat.

Ces rencontres préparatoires au Forum se sont déroulées en trois phases. La première permettait d'approfondir les réalités des territoires par la présentation de portraits sociodémographiques par le *CLSC Mercier-Est / Anjou*. La deuxième visait à identifier les problématiques propres à chaque territoire alors que la troisième tentait de leur associer des pistes de solutions.

Ainsi lors de la phase 2, la concertation territoriale Saint-Victor mentionnait par exemple que : « *Les citoyens qui habitent dans les coopératives Georges-V*

seront bientôt confrontées à l'installation de plusieurs nouveaux réservoirs pétroliers près du lieu où ils habitent. »²

Pour solutionner la problématique, la concertation proposait lors de la phase 3 d' « *informer et mobiliser les citoyens qui habitent dans l'une des coopératives sur le projet de la compagnie Canterm ainsi que d'essayer de confronter les instances impliquées dans le projet de la compagnie Canterm, afin de limiter la construction de réservoirs. »³*

Forum 2005 « Agir pour mon quartier »

Les 27 et 28 mai 2005, Solidarité Mercier-Est tenait son activité de consultation publique quinquennale : le Forum 2005. Plus de 150 acteurs du quartier⁴, dont 41% de citoyens, se rassemblèrent sous le thème « Agir pour mon quartier ».

Culmination de toutes les activités de concertation, le Forum présentait l'historique de Mercier-Est pour ensuite travailler sur son avenir à travers cocktail, discours, souper, animations, présentations audio-visuelles, ateliers et plénière.

Le travail de réflexion, de discussion et de votation permis de déterminer les 6 grandes orientations en matière de développement local de Mercier-Est pour la période 2005-2010.

Parmi celles-ci, mentionnons l'orientation 4 :

*« Travailler à l'amélioration de la desserte de transport collectif dans le quartier ainsi que des pistes cyclables dans une optique de réduction globale de la circulation automobile. **Cette piste s'accompagne de l'interdiction de l'accès aux camions.** »⁵*

Et l'orientation 6 :

« Améliorer la qualité de vie des citoyens en créant, notamment, des zones de transition entre les secteurs résidentiels et industriels et en privilégiant et améliorant les espaces verts, les logements et les installations déjà existantes. »⁶

² Solidarité Mercier-Est.- *Synthèse des travaux pré-forum* p.22

³ *Ibid*

⁴ *Voir la liste des participants au Forum 2005 fournie en annexes*

⁵ Solidarité Mercier-Est.- *Forum 2005 : actes de l'événement*, p.22

⁶ *Ibid*

Cafés urbains territoriaux

Suite au Forum, la formule des cafés urbains et celle des concertations territoriales fusionnèrent. Cela permis de mettre sur pied des activités de conscientisation très rassembleuses, notamment grâce au sentiment d'appartenance aux territoires et à l'utilisation de thèmes prioritaires pour ceux-ci, tout en informant rigoureusement les participants sur les enjeux reliés à ces thèmes grâce aux présentations et à la participation de personnes-ressources.

Ainsi se tenait le 27 février dernier le café urbain Saint-Justin sur le thème de la cohabitation résidentielle et industrielle, qui rassemblait une trentaine de participants très diversifiés et représentatifs du quartier incluant des citoyens et regroupements de citoyens, des représentants d'industries, des représentants d'organismes communautaires, des représentants municipaux, des représentants d'institutions publiques, une représentante d'élue et un journaliste.⁷

Comité de concertation en environnement et urbanisme (CCEU)

Solidarité Mercier-Est rassemble 4 fois par année une trentaine d'acteurs engagés et mobilisés qui travaillent à mettre en application ses orientations en matière d'environnement et d'urbanisme. Le CCEU crée, soutient et encadre des comités d'actions qui se mobilisent sur des dossiers d'importance et d'actualité.

Ainsi, lors de la rencontre du comité de concertation en environnement et urbanisme du 9 février dernier, le comité d'action sur le site Contrecoeur se voyait octroyer démocratiquement par l'assemblée une vocation pour le site Contrecoeur et un mandat de produire un document de travail pour influencer les instances décisionnelles.

Lors de la même rencontre, le comité d'action contre le projet Canterm présentait les changements de dernière minute annoncés par le promoteur et invitait les gens à participer aux audiences publiques du BAPE.

Le comité d'action contre le projet Canterm s'est réuni à deux reprises pour informer ses participants et faire de la planification stratégique autour de la première partie des audiences publiques du BAPE, autour de plusieurs actions

⁷ Extrait du communiqué « Un dialogue constructif et représentatif sur la cohabitation résidentielle et industrielle » fourni en annexes.

médiatiques culminant dans l'organisation d'une conférence de presse⁸ et autour de la deuxième partie des audiences publiques.

Pourquoi nous opposons-nous au projet ?

L'exercice de toutes nos activités de concertation permet de confirmer la validité, la représentativité et surtout la légitimité de nos orientations et de nos revendications.

En effet, le 24 janvier 2006 l'assemblée régulière des membres de Solidarité Mercier-Est adoptait à l'unanimité une résolution d'opposition au projet de Canterm.⁹

Cette opposition s'explique en trois axes principaux, qui coïncident avec nos orientations et notre mission soit l'aménagement du territoire respectueux de l'environnement, l'interdiction de l'accès aux camions et la concertation.

Aménagement du territoire respectueux de l'environnement

Pour Solidarité Mercier-Est, respecter l'environnement c'est à la fois harmoniser l'aménagement urbain et privilégier et améliorer les installations déjà existantes.

Les notions de zones de transition, de zones tampon ou de zones de mitigation sont plutôt vastes et interchangeable, elles restent souvent au stade de concept, comme l'avouait le promoteur M. Pouliot devant les questions de clarification du commissaire M. Dériger lors des audiences publiques du BAPE.

Ainsi, selon les allégeances, une zone de transition peut passer d'une simple clôture à un talus, en passant par des rails de chemin de fer. Pour Solidarité Mercier-Est, le concept de zone de transition doit nécessairement inclure les notions de distance sécuritaire, d'harmonisation esthétique et de réduction significative des effets néfastes. Finalement, il ne faut pas oublier que des zones de transition doivent servir à isoler les activités industrielles du milieu résidentiel, et ne doivent en aucun cas cloisonner des milieux résidentiels ou les isoler visuellement et physiquement de leur environnement.

En ce sens, la taille et l'aménagement d'un talus ne devrait pas varier selon qu'elle compromette ou non la poursuite d'activités industrielles par l'espace qu'elle prive à des réservoirs ou à des installations permettant son transport.

⁸ Un dossier de presse sera déposé lors de la présentation du mémoire devant la commission du BAPE

⁹ Voir la résolution et la liste des présences de l'assemblée régulière des membres de Solidarité-Mercier Est du 23 janvier 2006 en annexes.

Elle devrait plutôt être définie par sa faculté à offrir une barrière sécuritaire au milieu résidentiel avoisinant et par son aménagement physiquement et visuellement harmonieux. Construire des talus de chaque côté des coopératives d'habitation, des talus qui cachent la vue des citoyens vers le fleuve (dépréciant la valeur des propriétés), mais ne pas en construire à l'est de la promenade Bellerive parce que les bateaux ont habitude d'y ancrer ou parce que l'espace disponible réduirait le nombre de réservoirs à construire, c'est inacceptable.

Mais la base de l'erreur du projet de Canterm provient d'une mentalité qui demande au milieu de s'adapter à son projet plutôt que d'adapter son projet aux installations existantes, qu'elles soient des espaces verts ou des logements.

La preuve est la dénaturation de l'utilité d'établir des rayons d'impacts illustrant les risques d'accidents. Plutôt que de faire cette étude afin de s'assurer que les réservoirs sont suffisamment loin pour ne pas affecter le milieu résidentiel, le promoteur nous explique clairement par des schémas que les scénarios normalisés comme les scénarios alternatifs toucheraient de plein fouet des zones résidentielles.

À quoi servent des rayons d'impact si c'est pour se rendre compte que peu importe leur couleur ou leur taille, des résidents seront touchés ?

Les sites de construction prévus par le projet de Canterm et l'espace disponible ne permettent tout simplement pas l'établissement de réelles zones de transition.

Interdiction de l'accès aux camions

Depuis plusieurs années, les camions voulant se diriger vers les industries de l'Est passent sur la rue Notre-Dame par notre secteur résidentiel.

Ceci est dû en partie à un aménagement incohérent du réseau routier, ne permettant pas aux camions provenant de Notre-Dame d'intégrer directement la 25 et un mur anti-bruit construit de façon à amplifier le bruit des camions sur la voie de service et en interdisant donc le passage.

Cette situation a été associée, lors des audiences publiques, à une absence de solution. Cependant, aussi inadéquate qu'elle puisse l'être, il s'agit de la solution qui a été choisie.

Pour respecter la sécurité des citoyens et mettre sur pied un aménagement respectueux de l'environnement, il faudrait convenir d'une solution alternative qui ferait passer les camions par le réseau autoroutier. Parmi les alternatives, mentionnons en exemple un aménagement qui permettrait aux camions d'intégrer la 25 Nord directement à partir de Notre-Dame, pour ensuite

emprunter la 40 Est jusqu'à Marien pour ensuite redescendre vers les industries de l'est.

Malheureusement, nous entendons beaucoup plus parler des difficultés reliées à des solutions alternatives que des difficultés vécues par les résidents du quartier. Le bruit, les vibrations, la qualité de l'air, le risque d'accidents ou de déversements sont autant de facteurs néfastes pour la qualité de vie de leur famille.

Le projet de Canterm utilise un argument douteux voulant qu'il transformera un stationnement pour camions en réservoirs pétroliers et donc que son nouveau projet n'augmentera pas le camionnage dans le quartier.

Puisque le locataire actuel du site a des activités liées au secteur et à l'industrie, et puisque Canterm n'a aucun contrôle sur la relocalisation de l'entreprise, son raisonnement manque de rigueur.

Logiquement et simplement, plus de volume de produits entreposé signifie nécessairement plus de transport de produit.

Logiquement et simplement, la fin d'un contrat de location ne signifie pas la fin des activités d'une compagnie.

Nous opposant déjà aux camions présents dans notre quartier, nous nous opposons nécessairement aux camions additionnels de Canterm.

Concertation

Lors de son introduction au projet de Canterm, le promoteur M.Pouliot nous expliquait que bien qu'elle ait changée de mains et de nom, l'industrie dont il se fait le représentant a des racines sur le site qu'elle occupe depuis près d'un siècle.

Bien que cela puisse être contestable, il est vrai que l'industrie et les citoyens sont des voisins dans notre quartier depuis plusieurs générations. Lorsqu'il s'agit d'expliquer le droit acquis que Canterm a sur ses terres, son appartenance est de longue date. Cependant, lorsque questionné sur la raison d'avoir attendu à 2006 pour ouvrir le dialogue avec ses voisins les résidents par l'entremise d'une demande d'adhésion à l'Association Industrielle de l'Est de Montréal et par la création d'un poste chargé du lien avec la communauté, M.Pouliot nous explique que Canterm n'existe que depuis 5 ans.

Cependant, les présentations de M. Pierre Frattolillo, directeur général de l'AIEM et de madame Nicole Loubert du Collectif en environnement de Mercier-Est lors du café urbain du 27 février dernier ont permises aux participants de constater que la concertation et le dialogue dans le quartier datent de beaucoup plus longtemps que 5 ans. Ceux-ci s'expriment à travers l'évolution fulgurante de Mercier-Est Quartier en Santé (MEQES) et de la Table de concertation des organismes communautaires de Mercier-Est (TCOCME) qui allaient devenir Solidarité Mercier-Est, ou à travers le CMMI, les CLIC et les autres instances de l'AIEM.

Mais Canterm n'est pas le seul exemple de manque de dialogue et de concertation. Nombreux sont les exemples démontrant la complexité et les difficultés d'arrimage liées aux structures municipales dans notre quartier. La présence d'un arrondissement et de deux villes (fusionnées puis défusionnées) contribue à la confusion entourant les responsabilités et les juridictions.

En particulier, mentionnons le projet des coopératives d'habitation Fleuve de l'espoir et Rives du Saint-Laurent qui engendra un changement de zonage de commercial vers résidentiel sans tenir compte du terrain zoné industriel lourd situé à quelques mètres. Alors qu'une aile de l'administration municipale se vantait d'offrir un avenir et un environnement de qualité pour les locataires, une autre aile ne se rendait pas compte de l'incompatibilité avec le plan d'urbanisme de faire une telle construction sans s'assurer d'une distance sécuritaire, une zone de transition.

Finalement, mentionnons l'incohérence de mener simultanément deux audiences publiques sur des projets de construction de réservoir à grande proximité. En plus de la charge immense d'efforts et de temps que cela place pour les citoyens et les acteurs du milieu, cela empêche de voir une tendance, mais surtout des impacts cumulatifs notamment sur la qualité de l'air d'un même milieu. À ce sujet, il est aussi bizarre que ne soient pas invités aux audiences publiques ceux qui seront affectés par la mauvaise qualité de l'air projetée par les vents vers le sud.

Que proposons-nous ?

Le personnel et les structures du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement furent d'une grande écoute et facilitèrent l'expression d'opinion des citoyens et acteurs du milieu. La présence du BAPE a de plus réussi à réunir dans une même salle les responsables du développement de notre quartier en évitant que les questions soient reportées, relancées à d'autres ou tout simplement oubliées.

Suite à la venue du BAPE, le café urbain sur la cohabitation résidentielle et industrielle a rassemblé des acteurs de tous les milieux dans un contexte convivial et respectueux. M. Tremblay de Canterm honorait même l'engagement pris au BAPE en assistant à la rencontre lors de sa première journée de travail.

Mais ce dialogue avec la compagnie Canterm est embryonnaire. L'essence de la concertation exige qu'on ne se concerta pas après le dépôt d'un projet, mais avant pour qu'il réponde aux attentes de tous.

Ainsi, avant de présenter un projet, Canterm devrait avoir adhéré à l'AIEM et avoir élaboré en concertation avec Solidarité Mercier-Est et les instances municipales des zones de transition satisfaisantes et sécuritaires (incluant les talus). Tous ces acteurs devraient aussi se concerter pour trouver une solution alternative au tracé de camionnage actuel, protégeant le quartier résidentiel qu'est Mercier-Est, avant de mettre de l'avant un projet qui ne ferait qu'aggraver la situation.

La concertation n'est pas un mal nécessaire qu'on se permet lorsqu'on doit faire approuver un projet, c'est un processus constant qui permet d'élaborer une vision commune de l'aménagement et du développement d'un territoire grâce à des règles directrices consensuelles et harmonisées.